

**Bienvenue au Webinaire sur:**  
**LES SYSTEMES DE SECURITE ET SANTE**  
**EN PERIODE DE PANDEMIE:**  
**IMPACT ET INTERVENTION**

**DR DADJO Soukouna**  
**Médecin Inspecteur du travail**  
**Point focal national oic-oshnet-TOGO**

# Introduction

- L'explosion récente de la pandémie au nouveau coronavirus (COVID-19) est une situation inédite à l'échelle mondiale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les autorités sanitaires du monde entier prennent des mesures pour ralentir l'apparition de la COVID-19 et réduire les taux d'infection. Une série de politiques et de mesures sont prises au niveau de chaque pays.

# Introduction

- Cependant, ces mesures ne peuvent avoir du succès que si les employeurs et les travailleurs s'y impliquent.
- Ceci demande donc un accompagnement des entreprises dans la réorganisation du travail, l'adoption de bonnes mesures de prévention pour éviter la propagation de la maladie et préserver la vie des travailleurs (et de l'entreprise);
- Car « **on peut relever une économie mais on ne peut pas relever une vie** ». N. AKUFO ADU;
- Sans la sécurité et santé au travail-domaine transversale, la vie ne sera pas préservée,

# Plan

- Introduction
- Présentation brève du Togo
- Organisation institutionnelle en SST
- Les dispositions juridiques nationales en SST
- Les mesures prises par le Togo
- Conséquences au niveau de l'entreprise
- Les grandes activités réalisées
- Défis/Perspectives
- Conclusion



## TOGO

Pays de l'Ouest de l'Afrique de 56 785 km<sup>2</sup> dont la longueur est de 600 km et la largeur varie de 50 à 150 km. Le pays possède 1 700 km de frontière avec le Burkina Faso, le Ghana et le Bénin et 50 km de côtes donnant sur le golfe de Guinée. **La population est estimée en 2020 à environ 8,6 millions d'habitants pour une densité de 152 hab./km<sup>2</sup>.**



# TOGO

## Systeme de sécurité et santé au travail(SST)



- **Le ministère en charge du Travail (MFPTDS)**
  - DGT (IMT, IT),
  - CNSS (Service Prévention)
  - CRT (DA),
  - Au niveau de l'entreprise les services de SST(SSST) et les autres instances ou organes œuvrant pour la SST.
- **Le ministère en charge de la santé (MSHPAUS)**
  - DGAS :DLMPSP (Division promotion de la santé, SMTS), DAB
  - DGPS (DSST),
  - INAM,
  - Les DRS et les DPS et les différentes structures au niveau déconcentré qui œuvrent pour la SST.

# Les dispositions légales nationales en matière de SST

Le Togo a ratifié la convention 187 sur le cadre promotionnel de la SST(**C187**)

La Constitution (**Loi fondamentale**):

**Art.13:** l'Etat a l'obligation de garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national.

• **Autres Lois nationales:**

- **loi n°010-2006/PR du 10 Décembre 2006 portant code du Travail au Togo (CDT)**

- TITRE VII de la SST et des SSST

- Chap I: de la Sécurité et Santé au Travail

- Chap II: des Services de Sécurité et santé au Travail

- **Loi n° 2011-006 du 21 Février 2011 portant code de sécurité sociale (CSS)**

- **La loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'Environnement au Togo ( CE)**

- Article n° 3 « *Toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat veille à la protection de l'environnement. »*

- Article n° 6 « *l'Etat veille à la limitation des activités susceptibles de dégrader l'environnement et d'entraîner des atteintes de la santé des personnes et de leurs biens »*

- **La loi n°2009/007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique de la république togolaise (CSP).**

# Mesures du Gouvernement pour contenir la propagation

- **Mesures sécuritaires**

- Mise en place d'un couvre-feu à compter du 2 avril 2020 entre 20 heures et 6 heures du matin ( puis assouplissement progressif).
- Création d'une force spéciale anti-pandémie composée de 5 000 hommes.

- **Mesures sanitaires**

- Etat d'urgence sanitaire pour une période de 3 mois. Puis renouvelé 2 fois
- Centre de prise en charge pour tout le monde y compris les travailleurs
- Mise en place de laboratoires mobiles pour les dépistages à l'intérieur du pays. Et une antenne fixe pour la région septentrionale

- **Mesures Sociales**

# Quelques mesures opérationnelles

- Mise en place des équipes d'intervention rapide
- Mise en place des équipes opérationnelles de prise en charge
- Mise en place au niveau régional de comité d'écoute et de prise en charge psychologique
- Des équipes régionales de prise en charge médicale et des équipes de supervision

# Quelques Mesures de riposte avec conséquences sur l'entreprise

- fermeture de toutes les frontières,
- quarantaines obligatoires pour les voyageurs,
- restrictions à la circulation,
- interdiction des grands rassemblements,
- confinement de villes ou régions entières – qui entraînent de vastes changements dans la vie quotidienne et pour l'activité des entreprises.

# Au niveau de l'entreprise

- Réaménagement du temps de travail (réduction du temps de travail)
- Organisation des rotations pour la réduction des effectifs
- Réaménagement de l'espace de travail:

## Au niveau du personnel

## Au niveau des entreprises recevant du public

- Mesures obligatoires pour le maintien de l'activité dans les entreprises (prise de la température, lavage des mains, respect de la distanciation physique, disposition pour la gestion des cas suspects)
- Respect du protocole sanitaire mis en place par la CNGR/C-19

Ces mesures ont impacté:

- le fonctionnement des entreprises (réduction du temps de travail et par ricochet la productivité des entreprises)
- La vie des individus et des travailleurs en particulier (perte de revenu des familles et baisse du pouvoir d'achat-chômage technique, nouvelles formes de travail avec des conséquences sur la santé et sécurité au travail surtout les risques psychosociaux)
- La vie en société (confinement et ses conséquences sur la société)

- **Quel est l'impact pour le monde du travail?**

# L'IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19

- ❑ Augmentation significative de la pauvreté par la baisse des revenus, emplois précaires exposant à tous les dangers et Facteurs De Risque et à tous les fléaux et des tâches et activités exécutées dans des **conditions ne respectant pas la SST**
- Les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents et les personnes âgées qui ont le plus fort risque de développer de graves problèmes de santé

# L'IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19

- **Les effets psychologiques importants (anxiété, stress et dépression)**
  - liés à la peur de contracter le virus, de contaminer sa famille
  - Liés à la gestion de l'isolement ou à l'interdiction de voir ses collègues de travail et certain membres de la famille avec les mesures barrières et les restrictions ( mesures du gouvernement) ;
  - Liés à la charge de travail élevée dans ce contexte particulier;
- Le télétravail , la réduction des effectifs, les rotations et la peur de perdre son boulot avec tous leurs cortèges de complication;
- La gestion de la vie de famille et le travail (avec la fermeture des écoles et autres....) ( la gestion des enfants qui sont restés à la maison)

- **Les grandes actions menées à l'endroit du monde du travail.**

# Analyse du dispositif de sécurité et santé au travail notamment les dispositifs de lutte contre la covid-19

Activité menée par les services techniques des ministères en charge du travail et de la santé qui a regroupé des équipes:

- de la Direction générale du travail (DGT notamment l'Inspection médicale du travail et l'Inspection du travail),
- de la Direction générale de l'action sanitaire (DGAS notamment de la DAB et de la SMTS),
- de la direction générale de la caisse nationale de sécurité sociale(service de prévention) et
- de la Direction générale de l'emploi.

# Renforcement des capacités des entreprises sur la prévention des risques professionnels notamment la lutte contre la covid-19

- Formation des responsables des entreprises, des responsables des ressources humaines et des délégués ou représentants du personnels sur la sécurité et santé au travail;
- Formation des membres des comités de sécurité et santé au travail à travers tous le pays;
- Séance de sensibilisation des travailleurs sur la maladie au nouveau coronavirus
- Formation des responsables syndicaux de la région maritime sur la sécurité et santé au travail
- Formation des structures sanitaires sur le « Healthwise » outil conjoint OIT-OMS

- Ces divers activités ont été cofinancées par le bureau international du travail (OIT) et l'Etat togolais.
- Elles ont été réalisées dans:
  - le **secteur public** ( les hôpitaux et services , les services administratif et financiers et les collectivités),
  - Le **secteur parapublic** ( les entreprises immatriculées à la caisse nationale de sécurité sociale)
  - Le **secteur informel** ( coiffeurs et coiffeuses, tailleurs et couturières, et autres artisans)

# Le ministère de la fonction publique du travail et du dialogue social

- **Dans un accompagnement**

- Mise en place par la DGT d'un site internet pour l'accompagnement des entreprises pour tout besoins en cette période de pandémie à covid-19;
- Fiche d'auto évaluation pour les employeurs
- Guide sur les formes alternatives du travail

- **Dans son rôle de contrôle**

- Fiche d'évaluation intégrant les nouvelles dispositions du gouvernement contre la covid-19 pour les inspecteurs
- Organisation des missions de contrôle systématique par les inspecteurs du travail dans les entreprises à travers tout le pays

# Défis/Perspectives

- Optimisation du contrôle par la mise à disposition de moyens suffisants et adaptés;
- Réactivation des dispositifs de sécurité et santé au travail:
  - Les CSST
  - Les SSST
  - Actualisation des documents d'Evaluation des Risques en tenant compte du risque biologique dont le SRAS Cov2
  - Actualisation de la liste de tableau des maladies professionnelles
  - Développement de programme « Healthwise » et « wise »

# Conclusion

- La pandémie de covid-19 impose une réaction rapide des différents acteurs du monde du travail face aux nombreuses conséquences qui en découlent; car c'est de la lutte contre le nouveau coronavirus que survivra l'homme au travail et la survie de l'homme à travers cette crise sanitaire nous interpelle tous, nous devons tous de manière solidaire respecter les règles de lutte et faire preuve d'une discipline irréprochable.
- Nous sommes dans une guerre mondiale face à un seul ennemie qui est très redoutable!!!
- alors attention.

**MERCI!**